



remplacement, cdd et prolongement

Par **navy2308**, le **02/07/2010** à **23:08**

Je remplace actuellement une personne en arrêt maladie qui ne fait que prolongée (d'un mois, une semaine, 3 semaines... très variable et périodes relativement courtes), je cumule donc des CDD et ceci depuis fin mars 2010 (j'en suis à mon 5ème contrat, peut être 6ème d'ici peu).

Je voudrais donc savoir combien de fois un CDD peut-il être renouvelé ?

De plus à l'approche de chaque date de fin je suis dans l'incertitude, à savoir si je continue ou pas, je le sais toujours la veille voire le jour même...

A noter que cette personne (elle-même remplaçant pour un congé parental) prolonge son arrêt maladie depuis janvier 2010 (+ de 6 mois) n'y a-t-il pas quelque chose à faire ? Ou bien dois-je prendre mon mal en patience ?...

Par **mimi62**, le **02/07/2010** à **23:48**

Un cdd est normalement renouvellement qu'une seule fois. Cela va mtn dépendre de l'intitulé du poste que tu occupe à chaque renouvellement de cdd (si par ex, une fois c'est inscrit agent administratif puis l'autre aide comptable)!

Et également si les jours de carences sont respectés soit 1/3 temps par rapport à ta durée de travail (entre chaque cdd). Alors dans ce cas là c'est possible!

Certes ce n'est pas évident, je suis passée par là, mais j'ai fini par décrocher ce cdi à tps plein!

Par **navy2308**, le **02/07/2010** à **23:56**

c'est toujours le même poste, et les prolongements se font de date à date.

Par **mimi62**, le **03/07/2010** à **11:05**

Bonjour,

La durée maximale d'un cdd est de [s]18 mois en principe[/s],[s] 9 mois ou 24 mois par exception[/s] et dans des cas précis. Un seul renouvellement est possible dans la limite des durées maximales que je t'ai cité. Si c'est au delà alors c'est considéré cdi (si tu n'as pas de

carences entre chaque cdd renouvelé).